Image not found or type unknown

Vérificateur aux comptes

Par **MLA69**, le **23/04/2019** à **18:43**

Bonjour.
Le vérificateur aux comptes d'une association peut-il assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration. Il n'a aucun autre statut au sein de cette association. Même s'il ne prend pas part aux différents votes lors des séances, il est présent lors de toutes les délibérations, y compris financières.
Il entend également les bilans (financier et moral) qui sont présentés régulièrement au cours de l'année.
Merci par avance pour votre réponse.

Par **chaber**, le **23/04/2019** à **18:59**

bonjour
[citation]Le vérificateur aux comptes d'une association peut-il assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration. [/citation]non. Il assiste à l'AG et fait son compte-rendu

Par **MLA69**, le **23/04/2019** à **19:03**

Merci pour votre réponse rapide.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés